lui brûlaient avec des chandelles les parties les plus sensibles du corps. Ou bien, le suspect, homme solide ou pauvre femme, subissait la peine du garrot, c'est-à-dire que les jambes nues étaient entrées dans un brodequin garni de clous pointus que l'exécuteur de hautes oeuvres enfonçaient petit à petit dans la chair en resserrant lentement au moyen d'un marteau d'enclume. Soumis à cette torture, la plupart confessaient tous les crimes dont on voulait leur arracher l'aveu. Très peu conservaient assez de force de caractère pour se moquer de leurs bourreaux, au milieu de leurs tourments. Quelquefois, le brodequin consistait en deux planchettes dans lesquelles étaient passés des coins, pièces de fer ou de bois terminées en angles aigus, qui, en se rapprochant, écrasaient les muscles et les os.

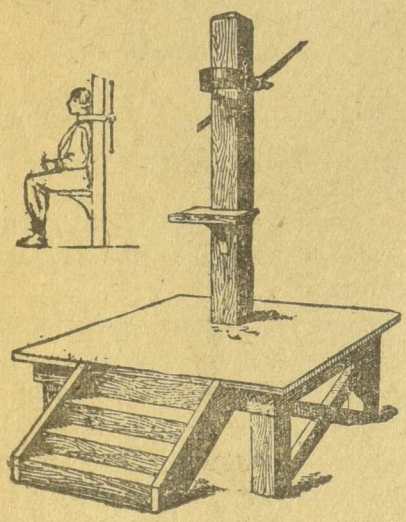

La garrotte.

A d'autres, toujours au moyen-âge, on brûlait, avec des fers rougis, les yeux et la langue. L'opinion était couramment reçue que tout supplice pouvait être infligé au nom de la loi et que la cruauté perdait son nom sitôt qu'elle était pratiquée à l'égard de personnes soupçonnées ou coupables de crimes.

Les ténèbres du moyen-âge ont été dissipées par les lumières vivifiantes de la civilisation. Les supplices usités de nos jours sont plus humanitaires : le peloton, la guillotine, la pendaison, la garrotte et l'électrocution.

La guillotine est certainement le mode d'exécution le plus rapide et le plus propre. C'est l'instrument que tous les pays du monde devraient adopter à l'unanimité.

C'est grâce au docteur Joseph-Ignace Guillotin que fut admis le principe de la décapitation par l'Assemblée qui choisit, en 1792, la machine dont on devait faire usage. Guillotin ne l'avait pas inventée, bien que l'on ait persisté à donner son nom à l'instrument de supplice, ce qui lui causa un grand chagrin. La guillotine, (après que fut décrétée l'égalité devant le bourreau, c'est-à-dire un genre de supplice unique pour tous) fut présentée à l'Assemblée nationale par le docteur Louis et adoptée le 20 mars 1792.

Les montants de la guillotine sont élevés sur des madriers posés en croix sur le sol. Le corps du patient est couché sur une bascule et sa tête est maintenue entre les deux montants et sous le couteau, au moyen de deux traverses, l'une fixe, l'autre mobile. Un panier d'osier, placé sur la droite de la machine, reçoit le corps et la tête du supplicié après la chute du couteau oblique de 120 livres commandée par un simple bouton.

La garrotte est le supplice moderne le moins connue. Il est usité en Espagne, en Portugal et dans certaines colonies. La peine de mort par strangulation, en ces pays, est subie dans les vingt-quatre heures de la notification